

Comment peut-on demeurer Yves Michel Fotso au Cameroun des feymen ?

Écrit par Dossier Coordonné par Simon Patrice Djomo

Jeudi, 11 Novembre 2010 19:37 - Mis à jour Lundi, 22 Novembre 2010 21:52

Au pays des feymen



Il se présente :

- Premier contribuable camerounais, au moins jusqu'en juin 2006 ;
 - Plutôt boudeur de double nationalité donc est si friande une certaine élite de mandataires ; espoir d'un bouclier de plus, et des plus opérationnels en cas de coups durs.
 - Administrateur Directeur général de la Camair seize mois durant, sans toucher de salaire ni occuper la maison de fonction, plutôt louée à 2 millions de Fcfa pour les caisses de la compagnie ;
 - Âme chevaleresque proche de Don Quichotte : le gentleman de Bandjoun a préféré le franc symbolique aux trois milliards que devait lui payer son pourfendeur confondu devant les tribunaux, un certain Nana, expert comptable basé à Londres ;

 - Un accusé qui se rapproche plus du procureur que du juge : 2 500 pages produites en 4 mois pour sa défense ;
 - Une conviction inébranlable de son innocence : malgré 4 mois de quasi résidence surveillée, d'interrogatoires serrés sur de périlleuses accusations, il ne songe point à se faire assister par un avocat pour hâter la fin d'un calvaire qui, à vue d'œil continue d'éroder une santé habituellement solide.
 - Refus d'acheter la restitution souterraine de son passeport afin de pouvoir prendre le large.
 - Un Monsieur Propre, c'est facile à vérifier :
 - * N'a jamais encaissé frauduleusement un rond issu du Trésor Public, n'ayant jamais soumissionné pour un appel d'offre lancé par l'État camerounais. Et il « *n'a rien pris à la Camair.* »
 - * Il est disposé à remettre la liste complète de ses comptes bancaires à travers le monde ainsi qu'une procuration de mise à disposition, aux services de renseignements les plus performants (le Fbi, par exemple) pour pouvoir vérifier ses dires.
 - Qui dit mieux ? pour pouvoir confondre davantage les fatalistes de la corruption rampante de la haute société en néo-colonie.
- Y. M. Fotso se croit donc victime de diffamation ; de la part des médiocres qui souffrent dans leur chair d'avoir à subir pendant si longtemps, depuis son passage à la Camair, le cinglant contre-exemple qu'il constituerait pour la cohorte de chèvres en vestes cravates, qui ne ratent jamais la moindre occasion de brouter où le Prince, magnanime, daigne les « *attacher* ».

Hilaire Sikounmo

Une affaire de droit

Depuis quelques jours, ce que l'on appelle déjà "l'affaire Yves Michel Fotso" connaît un nouveau rebondissement, notamment avec le retrait de son passeport, alors même que cet homme d'affaires s'apprêtait à se rendre à Bangui, la capitale centrafricaine. Comme à l'accoutumée, la convocation de l'ex Administrateur directeur général de la Camair n'a pas échappé à une théâtralisation bien voulu par ceux qui sont derrière cette affaire.

Mais au-delà de cette théâtralisation, les démêlées que connaît actuellement le fils du milliardaire Victor Fotso ne manqueront pas d'affecter le groupe qui porte ce patronyme à la réputation internationale ; un groupe qui est à la tête de plusieurs entreprises industrielles et qui emploie des dizaines de milliers de personnes autant qu'il contribue substantiellement au développement de l'économie nationale.

Si Germinal a décidé de s'intéresser à ce sujet, c'est parce que dans cette rédaction l'on pense que dans un Etat de droit, les faits doivent être restitués et la vérité dite quel que soit le côté où elle se trouve. Car en fait, le traitement qui est fait de cette affaire risque de présenter le problème sous un prisme déformant. Et de ce fait, les conséquences liées à ce qui apparaît comme un acharnement contre un compatriote, peuvent être désastreuses.

C'est pourquoi, dans ce dossier, nous avons tenu à présenter, sans haine ni passion, les contours de l'affaire Yves Michel Fotso. Sans avoir la prétention d'être complet, nous avons tout de même ouvert d'autres hypothèses de réflexions dans ce feuilleton judiciaire. Le Cameroun, nous rappelle-t-on à grands renforts de tam-tam, est un Etat de droit. Seulement, les attermoissements illimités que connaît cette affaire, ajoutés à la confusion à défaut de l'opacité sur les chefs d'accusation pousse à se demander si l'on est encore dans un Etat de droit.

Yves Michel Fotso est un citoyen comme tout le monde et ne pense pas être au dessus de la loi. Il est justiciable comme tous les autres citoyens. A ce titre, il a, comme les Atangana Mebara et autres droit à une justice équitable, juste et impartiale. Il n'est donc pas question de politiser ou d'ethniciser une affaire de droit commun. Germinal en tout cas a choisi, dans ce dossier consacré à cette affaire qui pourrait diviser l'opinion, de se mettre du côté du droit. Nous ne quotionnons pas une violation des droits du citoyen Yves Michel Fotso.

Le rouleau compresseur aux trousses d'Yves Michel Fotso

Depuis quelques jours, Yves Michel Fotso, l'ex Administrateur directeur général (Adg) de la Cameroon Airline (Camair), est dans le collimateur d'une nébuleuse. Lundi dernier son passeport a été retiré par le délégué régional à la sureté nationale du Littoral.

Difficile de dire avec exactitude ce qui est reproché au fils de l'homme d'affaires de Bandjoun, Victor Fotso. Toujours est-il que depuis quelques jours, son domicile de Bonanjo à Douala faisait l'objet d'un encerclement par la police. Tout commence le samedi 30 octobre 2010 avec une convocation de la police judiciaire servie à Yves Michel Fotso. Cinq jours plus tard, c'est-à-dire le jeudi 4 novembre 2010, la police tente de retirer son passeport, mais l'ex Adg de la Camair s'y oppose et refuse d'ouvrir les portes de son domicile aux sbires venus à ses trousses. Grâce à la présence de nombreux journalistes présents sur les lieux et qui tenaient absolument à vivre en direct l'enlèvement cet homme d'affaires, les policiers qui ont déclaré ne pas vouloir théâtraliser les arrestations, comme ce fut le cas par le passé, ont battu en retraite. Mais dans son souci de collaborer en répondant à la convocation qui lui avait été servie quelques jours plus tôt, Yves Michel Fotso s'est lui-même rendu le lundi 8 novembre dernier dans les locaux de la police judiciaire de Douala où il a été accueilli par le délégué régional à la

Comment peut-on demeurer Yves Michel Fotso au Cameroun des feymen ?

Écrit par Dossier Coordonné par Simon Patrice Djomo

Jeudi, 11 Novembre 2010 19:37 - Mis à jour Lundi, 22 Novembre 2010 21:52

sureté nationale, le commissaire Mbida Nkili qui lui a alors signifié l'objet de sa convocation. Le commissaire Mbida Nkili qui aurait déclaré à Yves Michel Fotso qu'il agissait ainsi en exécution d'une instruction de sa haute hiérarchie. L'ex Adg de la Camair qui a ainsi accepté, comme à son habitude, de se mettre à la disposition de la police, s'apprêtait à se rendre, selon une source policière, dans la capitale centrafricaine, Bangui, pour une rencontre d'affaires.

Atermoiements illimités

Ce n'est pas la première fois que ce fils de Bandjoun dans la région de l'Ouest Cameroun se retrouve dans une situation inconfortable. Il y a plus de deux ans, notamment en avril 2008, dans le cadre de l'*"opération épervier"*, Yves Michel Fotso avait déjà été l'objet d'une tentative d'arrestation dans son domicile par la police.

Par ailleurs, il avait été entendu à Yaoundé par la direction de la police judiciaire au sujet, disait-on, de l'affaire de l'avion du président Paul Biya et pour des problèmes de détournements de deniers publics à la Camair. Depuis ce moment, la vie de l'ex Adg n'était plus de tout repos ; d'autant plus que rumeurs et contre rumeurs au sujet de son éventuelle arrestation se succédaient.

On se souvient d'ailleurs qu'à l'époque, cet ancien étudiant des écoles américaines était monté au créneau sur trois grandes chaînes de télévisions, à savoir, Canal 2 international, Stv et Equinoxe, pour expliquer à l'opinion nationale ce qui semblait être sa part de vérité sur ce dont les rumeurs l'accusaient. Les deux sujets phares de son entretien avec les journalistes de ces trois chaînes de télévision étaient ceux liés à l'affaire de l'achat de l'Albatros, du nom de l'avion présidentiel qui avait failli coûter la vie au chef de l'Etat, et à sa gestion en tant que Administrateur directeur général de la défunte Camair, devenue aujourd'hui Camer Co. D'ailleurs, Yves Michel Fotso qui ne maîtrise pas seulement l'art oratoire mais aussi le bien fondé d'un acte de communication, révéla, entre autres, à la grande stupéfaction des Camerounais, que la Camair n'avait aucune comptabilité lisible à son arrivée à la tête de cette compagnie de transport aérien. Signalons que dans le cadre de cette affaire Albatros, certaines hautes personnalités de la république ont été écoutées par la police judiciaire, tandis que d'autres, à l'instar de l'ancien secrétaire général de la présidence de la République, Jean-Marie Atangana Mebara, sont en détention à la prison centrale de Yaoundé. Convoqués comme témoins, Yves Michel Fotso, directeur général de la Camair au moment des faits et Jean Marie Asene Nkou, consultant ayant touché 500 millions de commissions pour avoir servi d'intermédiaire dans la transaction entre Camair et Gia International, étaient absents à l'audience du 21 octobre 2010 au tribunal de grande instance (Tgi) du Mfoundi.

Seulement, en dépit de cette problématique sortie médiatique et de ces explications clairement fournies, le rouleau compresseur s'était mis aux troussees de celui qui avait eu le courage de mettre fin aux nombreux avantages dont bénéficiaient certaines pontes du régime dans cette entreprise *"vache à lait"*. C'est ainsi que son passeport avait été retiré puis, remis l'année dernière, sur instruction, précisaient certaines sources, du président de la république, afin de lui permettre d'aller chercher la dépouille de sa mère en France.

Coïncidence

Comment peut-on demeurer Yves Michel Fotso au Cameroun des feymen ?

Écrit par Dossier Coordonné par Simon Patrice Djomo

Jeudi, 11 Novembre 2010 19:37 - Mis à jour Lundi, 22 Novembre 2010 21:52

A voir comment ce dossier est géré, l'on ne sait plus si cette affaire avance ou non. Tout se passe comme si ces attermolements illimités étaient une stratégie visant à mettre Yves Michel Fotso dans une mauvaise posture psychologique. Mais à quelle fin ? Pour l'instant, l'on ne saurait le dire. Mais le moment choisi pour le retrait de son passeport offre aux observateurs une piste de réflexion. En effet, la convocation d'Yves Michel Fotso par le service de la police judiciaire à Douala, arrive à un moment où le groupe Fotso, après avoir perdu le contrôle de la Commercial Bank of cameroon (Cbc), est actuellement engagé dans des négociations avec des Institutions financières internationales et des partenaires asiatiques en vue de la restructuration de cette banque. Ces nouveaux partenaires d'affaires veulent notamment entrer dans le capital de la banque.

Or, l'Etat camerounais avait déjà manifestait, en 2009, par la voix du ministre Essimi Menye des Finances, son intention de venir en aide à cet Etablissement financier qui compte pour l'économie nationale. « Sans émotions, il faudrait qu'on lui redonne un peu de sang neuf au niveau de ses financements », avait-il alors déclaré en substance avant de poursuivre : « *Dans les prochaines semaines, nous allons mettre à la disposition de cette institution, une enveloppe financière pour l'aider à refinancer les fonds propres moyennant un plan de restructuration qui est en préparation* ».

Aujourd'hui, les promesses du Minfi ne sont pas encore tenues. Et c'est dans la dynamique de la recherche des partenaires pour la recapitalisation de la Cbc qu'Yves Michel Fotso connaît des démêlés avec la justice. De quoi plomber l'enthousiasme des investisseurs qui avaient déjà manifesté leur volonté à aider la Cbc à renflouer son capital.

Dans tous les cas, la coïncidence est troublante et le moins que l'on puisse souhaiter est que cette affaire évite des confusions et que la transparence soit de mise.

Simon Patrice Djomo

Un malheur ne vient jamais seul

C'est un véritable coup de massue qu'Yves Michel Fotso reçoit sur sa tête. À peine son passeport vient-il d'être retiré qu'on lui annonce le décès de son chauffeur.

La nouvelle s'est très vite répandue dans la capitale politique du Cameroun et sur Internet. Le regretté Kengne Etienne alias Pythagore, chauffeur de Yves Michel Fotso depuis 15 ans, a été retrouvé mort à son domicile, le mardi 09 novembre 2010. Des sources proches de la famille du de cujus affirment que ne s'étant pas présenté au travail mardi, et n'ayant pas répondu au téléphone, les proches de son employeur ont été envoyés voir à son domicile où ils ont découvert qu'il se trouvait dans son lit raide mort, en tenue d'Adam. Mort naturelle ou assassinat ? Nul ne peut oser avancer une hypothèse. Toujours est-il que le moment où survient ce décès ouvre les portes à des spéculations. Au moment où nous allions sous presse, aucune information ne filtrait sur les circonstances troubles de ce décès. Et comme on dit généralement, un malheur ne vient jamais seul.

Dans l'univers d'Yves Michel Fotso, les événements s'enchaînent. La semaine qui vient de s'écouler a été riche en événements. Selon nos sources, les choses commencent dès les premières heures de la matinée du 04 novembre 2010.

Très tôt le matin, la police prend position autour de la résidence d'Yves Michel Fotso.

Il est 10h30mn, madame Yves Michel Fotso s'apprête à se rendre à son travail. Elle se rend compte qu'un véhicule de marque Toyota Prado immatriculé SN de la police barre l'entrée de son grand portail. Dans le véhicule, deux occupants : un Commissaire divisionnaire avec à ses

Comment peut-on demeurer Yves Michel Fotso au Cameroun des feymen ?

Écrit par Dossier Coordonné par Simon Patrice Djomo

Jeudi, 11 Novembre 2010 19:37 - Mis à jour Lundi, 22 Novembre 2010 21:52

côtés un Commissaire de la sûreté nationale. Celui-ci déclare vouloir délivrer un message verbal au patron des lieux. Madame répond en lui disant qu'elle n'a aucune idée de là où se trouve son mari. Le commissaire enchaîne. « *Mais madame, vous ne pouvez pas soutenir que votre mari sort le matin sans vous dire où il va.* »

Madame Fotso rétorque :

« *Mais, monsieur le commissaire, je ne contrôle pas l'emploi de temps de mon mari.* »

« *Bon, persiste le commissaire, appelez-le et dites-lui que nous voulons simplement lui délivrer un message verbal.* »

Dame Fotso insiste pour que le message lui soit remis s'il est écrit, ou au moins une convocation. Le commissaire lui rétorque qu'ils n'ont ni l'un ni l'autre. « *Nous devons absolument lui parler. Nous ne sommes pas venus l'arrêter, et nous n'avons nullement envie de faire des vagues. D'ailleurs, nous aurions pu venir en civil, mais, par obligation, nous sommes en tenues pour bien signifier que nous sommes en mission* »

, précise le commissaire.

Il est 12 h30 min. Un visiteur, en l'occurrence Shanda Tonme veut quitter la résidence où il s'y trouvait. Il se dirige vers le commissaire et lui demande s'il peut passer tranquillement. Le commissaire refuse de déplacer le véhicule qui barrait l'entrée principale de la résidence et lui ordonne d'emprunter la deuxième sortie. Toute la journée, la résidence reste sous surveillance. Autour de 16 heures, le Commissaire divisionnaire toujours stationné à l'entrée du portail d'Yves Michel Fotso, demande au gardien, l'air menaçant, de faire venir la dame de la résidence. Il déclare être disposé à utiliser de grands moyens pour atteindre leur objectif. Puis, il affirme vouloir seulement récupérer le passeport du patron des lieux. Il veut ce document et tout de suite. Son patron, poursuit-il, attend de connaître la suite de l'opération.

Vers 18 heures 15min, les deux flics se retirent des lieux, mais laissent sur place, des collaborateurs.

Toute la journée du 04 novembre, les abords de la résidence d'Yves Michel Fotso sont animés. Curieux, journalistes et autres passants sont venus aux nouvelles.

Puis, une rumeur parvient aux oreilles des occupants de la résidence selon laquelle des policiers se préparent à donner un assaut final au petit matin avec des grands moyens. Fort heureusement, pour la famille Fotso, ce n'était qu'une rumeur.

Mais, en réalité pour les policiers, ce n'était que partie remise. Puisque le samedi 05 novembre, le chef de la Division régionale de la police judiciaire du Littoral par intérim, Ibrahima Iya, signe une convocation qui est remise à Yves Michel Fotso, lui demandant de se présenter le 08 novembre 2010 dans les services de la Délégation régionale de la sûreté nationale du Littoral pour affaire urgente le concernant. Le jour J, c'est-à-dire le lundi, lorsque l'ex-Adg s'y est rendu, son passeport est retiré par le délégué régional de la police judiciaire, Joachim Mbida Nkili, contre un document signé prouvant la rétention de cette pièce d'identité.

Il n'en fallait pas plus pour les langues se délient à nouveau. Jean Vincent Tchienehom, à *Équivoque TV*

, pense que nous sommes en plein dans un univers Kafkaën et s'interroge sur les raisons d'un tel acharnement.

« *Pourquoi un tel acharnement contre un individu de surcroît homme d'affaires à la tête d'un grand groupe pourvoyeur de milliers d'emplois à de nombreux Camerounais et contributeur important aux ressources fiscales de l'État ? Le gouvernement pense-t-il que c'est en criminalisant comme cela un capitaine d'industrie qu'il peut inciter les investisseurs étrangers et nationaux à parier sur le Cameroun où au climat d'affaires déjà détestables s'ajoute dans le cas*

Comment peut-on demeurer Yves Michel Fotso au Cameroun des feymen ?

Écrit par Dossier Coordonné par Simon Patrice Djomo

Jeudi, 11 Novembre 2010 19:37 - Mis à jour Lundi, 22 Novembre 2010 21:52

qui nous concerne une flagrante violation des droits de l'homme ? Pourquoi ne pas se prononcer sur les différents plans de restructuration de la Cbc proposés par Monsieur Fotso au lieu de l'intimider, en lui faisant comprendre qu'il devrait renoncer gentiment à l'œuvre de sa vie ? »

, se demande-t-il. Autant de questions qui restent jusqu'ici sans réponses et qui confortent les observateurs dans l'idée selon laquelle Yves Michel Fotso et le groupe Fotso seraient victimes d'une cabale ourdie par des mains tapies dans l'ombre.

Yvan Eyango

Un témoin gênant

Au regard du tintamarre provoqué autour ce qui peut s'apparenter à l' « affaire » Yves Michel Fotso, des observateurs n'hésitent pas à se demander ce que cache cette manière de traiter un citoyen jouissant de tous ses droits et, de surcroît, grand opérateur économique, c'est-à-dire créateur de richesses et d'emplois. Au-delà de la volonté de s'accaparer la Commercial Bank-Cameroon (Cbc), de la diabolisation d'Yves Michel Fotso, du désir pervers de détruire le groupe Forso, il y aurait une raison profonde que les manœuvriers de l'ombre, que sont principalement Amadou Ali (décidément, il est dans tous les coups tordus), Essimi Menyé, Edgard Alain Mebe Ngo'o et comparses ne peuvent avouer publiquement. D'après nos informations, il se trouve qu'Yves Michel Fotso en sait trop. Il est un témoin gênant. Il constitue ainsi une menace pour les ambitions pouvoiristes de certaines forces négatives tapies dans l'ombre.

Selon plusieurs sources crédibles, afin de ternir l'image d'Yves Michel Fotso, ceux qui ourdissent ce complot avaient insidieusement distillé dans l'opinion publique l'idée selon laquelle le limogeage de l'ex-Administrateur directeur général de la Cameroon Airlines (Camair) était lié à découverte des malversations financières dans sa gestion de la compagnie aérienne. En réalité, soutiennent-elles, c'est pour avoir refusé d'exécuter les ordres du ministre d'État, secrétaire général de la présidence de la République, Jean-Marie Atangana Mebera qui exigeait de faire voler les avions de la compagnie aérienne sans assurance pendant un week-end (les compagnies d'assurance ayant été résilié leur contrat avec la Camair), compte tenu de la forte médiatisation sur les milliers de passagers en attente dans divers aéroports d'Afrique, d'Asie et d'Europe (Abidjan, Douala, Bamako, Bangui, Brazzaville, Cotonou, Dakar, Garoua, Johannesburg, Kinshasa, Lagos, Libreville, Malabo, Maroua, Ndjamena, Yaoundé, Djedda en Arabie Saoudite, Paris), que Yves Michel Fotso a été limogé de la Camair. Cet ordre d'Atangana Mebera devait être exécuté « *dans l'attente de [son] intervention le lundi [13 novembre 2003]*

auprès du ministre des Finances pour qu'une avance sur les arriérés dus par l'État sur ses dettes envers la Compagnie soit effectuée afin de lui permettre de se faire rétablir ses polices d'assurance »

. Il fallait bien être irresponsable pour respecter de tels ordres au risque de mettre les vies de

Comment peut-on demeurer Yves Michel Fotso au Cameroun des feymen ?

Écrit par Dossier Coordonné par Simon Patrice Djomo

Jeudi, 11 Novembre 2010 19:37 - Mis à jour Lundi, 22 Novembre 2010 21:52

milliers de personnes en danger. Yves Miches Fotso a désobéir à ses dépens aux ordres irresponsables. Cet acte a été considéré comme un affront

« à la toute-puissance de celui qui, probablement, s'estimait déjà l'héritier putatif du chef de l'État »

. D'où son limogeage de la Camair, intervenu le 03 novembre 2003, suivi de la mise en branle, de concert avec les autres agitateurs, d'un rouleau compresseur visant à sa perte.

J.E.L.

Enjeux sous-jacents

Les ennuis d'Yves Michel Fotso laissent pressentir une bataille féroce pour le contrôle de la Cbc, à moins que ce ne soit la Justice qui se mette à ses trousses.



Les ennuis d'Yves Michel Fotso commencent au moment où les négociations étaient très avancées avec certains partenaires étrangers en vue de la recapitalisation de la Cbc. Plusieurs observateurs pensent d'ailleurs que la guerre qui oppose Yves Michel Fotso à l'administration a deux enjeux principaux : la nécessité de faire la lumière sur les 7,5 milliards de francs qui auraient été détournés dans le cadre de l'achat de l'avion présidentielle (« affaire albatros ») et le contrôle de la Cbc. Les deux hypothèses sont envisageables.

Les partisans de la première hypothèse font remarquer que le retrait du passeport de l'ex-Adg de la Camair intervient à quelques jours seulement de la reprise du procès de l'affaire Albatros, c'est-à-dire le jeudi 18 novembre 2010. Il ne fallait donc pas laisser sortir « Yves Michel Fotso sortir au risque de le voir ne plus revenir au pays alors que le procès est déjà ouvert ». La preuve, soutiennent-ils, « *lors de la dernière audience, on attendait Yves Michel Fotso, Michel Meva'a m'Eboutou et Jean-Marie Asséné Nkou au tribunal et ils ne se sont pas présentés* ». Faut-il le rappeler, le juge d'instruction Pascal Magnaguémabé chargé de cette affaire avait signé le 05 février 2010, l'ordonnance de renvoi qui demandait l'appel en cause de 15 autres personnes jusque-là non interpellées. Parmi ces personnes, il y a, outre Yves Michel Fotso, Ephraïm Inoni, Marafa Hamidou Yaya, entre autres. En ce qui concerne Yves Michel Fotso, le juge s'était appuyé sur le rapport de l'expert financier commis pour la vérification de l'utilisation des 24,5 milliards de francs Cfa décaissés par la Snh pour l'acquisition de l'avion présidentiel pour le compte de la présidence de la République. Selon cet expert financier, 7,5 milliards de francs Cfa seraient retournés au Cameroun via la Cbc pour être repartis entre plusieurs personnalités. « *Il est question, poursuit notre source, de mettre la pression sur Yves Michel Fotso afin qu'il nous donne les noms de ces personnalités* ». Pour ceux-ci donc, les ordres du retrait du passeport d'Yves Michel Fotso seraient venus soit directement de la Chancellerie, soit du juge d'instruction via la chancellerie. Beaucoup de personnes y voient derrière ce retrait la main d'Edgar Alain Mebe Ngo'o, actuel ministre camerounais de la Défense. Les partisans de la seconde hypothèse ne manquent pas d'arguments. Pour eux, les choses sont aussi claires. « *C'est au moment où Yves Michel Fotso s'apprête à prendre le vol pour aller à Bangui finaliser avec ses partenaires les contrats pour la recapitalisation de la Cbc que ceux qui veulent récupérer cette banque ont actionné leurs réseaux pour l'empêcher de sortir du pays. Les choses sont évidentes pour nous : Essimi Menyé, Amadou Ali et Edgar Alain Mebe*

Comment peut-on demeurer Yves Michel Fotso au Cameroun des feymen ?

Écrit par Dossier Coordonné par Simon Patrice Djomo

Jeudi, 11 Novembre 2010 19:37 - Mis à jour Lundi, 22 Novembre 2010 21:52

Ngo'o sont dans le coup ». Et de poursuivre : « *Une mafia impliquant notre Minfi et le Sg Cobac voulait vendre la banque de Fotso sous de fallacieux prétextes. Mais celui-ci, soutenu par le Fmi et le chef de l'État camerounais, a apporté trois plans de restructuration imbattable, allant jusqu'à gager même l'ensemble de son patrimoine évalué à des centaines de milliards de FCfa. Dans le même temps, des grands groupes financiers mondiaux affluent pour se dire intéressés d'entrer dans le capital de la banque. Alors qu'il doit se rendre à l'étranger pour finaliser tous les contrats*»

Cette hypothèse est d'autant plausible que le 12 décembre 2009, Essimi Menyé avait précipitamment déclaré que la Cbc n'appartenait plus au groupe Fotso. Le 06 décembre 2009, à la Cameroon Radio Television (Crtv), le ministre des Finances avait fait des déclarations laissant transparaître ses véritables intentions : « *Dans le cas de la Cbc, on a constaté effectivement qu'il y avait une gestion d'amateur. Le Pdg a raconté partout qu'il était un bon gestionnaire, mais aujourd'hui, nous sommes face à une banque qui a un capital qui n'est pas nul. Le capital de la Cbc est négatif de 21 milliards Fcfa.* ». De plus, « *La Cobac, après plusieurs études, a estimé que la Cbc avait besoin d'un lift-up, d'une remise à niveau de ses fonds propres, puisque je sais qu'il y a besoin de repréciser cela pour que cette banque revive. Sans émotion, il faudrait qu'on lui redonne un peu de sang neuf au niveau de ses financements* [...]

Du côté du gouvernement soucieux de voir un meilleur fonctionnement de nos banques, nous avons reçu les instructions de la haute hiérarchie que le ministère des Finances puisse participer au financement des fonds propres. Dans les prochaines semaines, nous allons mettre à la disposition de cette institution une enveloppe financière pour l'aider à refinancer les fonds propres moyennant un plan de restructuration qui est en préparation [...]

Nous n'allons pas prendre plus de 20% du capital qui sera à souscrire pour permettre à la banque de reprendre ses activités normales ».

Une chose est certaine, ceux qui veulent s'accaparer de la Cbc ont toujours demandé le départ du Pca Yves Michel Fotso.

Une évidence s'impose en ce qui concerne la seconde hypothèse. Un plan de restructuration qui devrait ramener la sérénité a été soumis, le 25 octobre 2010, à l'appréciation de la Cobac qui, d'après certaines sources, a été séduite. Ce plan de restructuration devrait ramener la sérénité au sein de l'institution et permettre au groupe Fotso de conserver une place prépondérante, à défaut de la direction de la banque. Selon certaines indiscretions, deux partenaires étrangers, le groupe ivoirien Nsia et de la Qatar Islamic Bank, ont déjà manifesté un intérêt certain. Si les choses se déroulent normalement, autrement dit si ces partenaires entrent dans le capital de la Cbc, alors l'État du Cameroun n'aura plus à déboursier un sou pour la remise à flot de la Cbc. Selon des indiscretions, toutes ces informations ont déjà été portées à la connaissance du chef de l'État.

Junior Étienne Lantier.

Indignation, colère et prudence

Les Camerounais ne sont pas insensibles aux tracasseries d'Yves Michel Fotso. Des avis sont partagés.

A nouveau, tous les projecteurs sont braqués sur Yves Michel Fotso, président du conseil d'administration de la Commercial Bank-Cameroon (CBC). Les déboires du fils du milliardaire

Comment peut-on demeurer Yves Michel Fotso au Cameroun des feymen ?

Écrit par Dossier Coordonné par Simon Patrice Djomo

Jeudi, 11 Novembre 2010 19:37 - Mis à jour Lundi, 22 Novembre 2010 21:52

de Bandjou, localité située à quelques encablures de Bafoussam, capital régional de l'Ouest (Cameroun), ne laissent pas le commun des Cameroun indifférents. Chacun y va de son couplet.

Antoinette Tetang, la soixantaine entamée, commerçante au marché central de Yaoundé n'est pas étonnée de ce qui se passe actuellement. Selon elle, « *il fallait s'y attendre. L'objectif est de réduire le groupe Fotso à néant. Je ne crois pas à ce que racontent les autorités camerounaises pour justifier leurs actes depuis que cette affaire a été portée à la connaissance du public. Les Fotso ont montré qu'ils sont capables de gérer leurs affaires. D'ailleurs, ils n'ont pas attendu d'avoir une banque pour prospérer. Dire qu'Yves Michel Fotso a été incapable de gérer la Cbc est incompréhensible. Maintenant, on dit qu'on veut prendre leur banque, alors qu'il avait dit qu'il pouvait chiffrer leurs avoirs à plus de 500 milliards de nos francs. Qu'on laisse l'enfant tranquille* ».

Cécile Ngo Ndem, infirmière dans un centre de santé à Yaoundé, voit derrière toute cette agitation une sorte de règlement de compte. Pour elle, « *il semblerait qu'il a refusé de se plier aux règles de certains milieux. C'est pour cela qu'on veut lui faire çà dure. Si on lui reproche quelque chose, au lieu de le soumettre à toute cette humiliation, il vaut mieux dire ce qu'on lui reproche et laisser la justice faire son travail. Pour le moment, je considère qu'il est la victime* ». Victime, le mot est prononcé. Un mot qui revient aux lèvres des membres de la communauté bamiléké de la ville de Yaoundé. Selon certains membres de cette communauté, « *il est clair qu'à travers cette histoire, on veut tester la capacité des ressortissants de l'ouest à soutenir un des leurs digne fils* »

. Et Antoine N. d'attirer l'attention :

« *A l'allure où vont les choses, on risque de susciter un repli identitaire alors qu'il peut arriver qu'on reproche des choses à Yves Michel Fotso. La manière de procéder importe beaucoup et il faudrait éviter que toute une communauté se sente visée à travers l'un de ses fils. Du moins, c'est comme cela que les choses sont perçues dans mon entourage immédiat à Nkolbisson où les gens de l'ouest se posent beaucoup de questions et se sentent visés* »

. Une observation d'autant plus pertinente que plusieurs chefs des communautés bamilékés rencontrés à Yaoundé suivent cette

« *histoire avec beaucoup d'attention* »

« *Nous observons cette affaire depuis qu'elle a commencé. Notre silence actuel ne signifie pas que nous ne sommes pas intéressés. Nous voulons juste voir jusqu'où iront les choses. Le moment venu, nous ferons connaître notre position. Et s'il s'avère que c'est un complot tramé contre notre fils, les comploteurs nous trouveront sur leur chemin* »

. La menace est à peine voilée. Un journaliste appelle à la prudence. « Cette affaire est complexe. Il faut prendre beaucoup de précautions quand on traite ce dossier », affirme-t-il, visiblement abattu quand soudain, on lui apprend la mort du chauffeur d'Yves Michel Fotso. Shanda Tonme, président de la Commission indépendante contre la corruption et la discrimination (Comicodi) a simplement choisi d'écrire au premier ministre, Yang Philemon .
Serge Alain Ka'abessine.

Réaction du Tchad
Ndjamena, le 11 novembre 2009
Le ministre,

A

**Monsieur le Président de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale
Yaoundé**

Objet : *Conclusions de la concertation du 28 octobre 2009.*

Monsieur le Président,

Il m'est revenu que sur la base d'un compte rendu de la concertation qui a eu lieu le 28 octobre 2009, préparé par vos services et validé par vous seul, la Cobac aurait placé la Cbc et la Cbca sous administration provisoire et décidé de prolonger le mandat de l'administrateur provisoire de la Cbt. Pour mémoire, cette concertation qui a eu lieu à Douala en marge de la réunion du Comité Ministériel a réuni, d'une part, les Ministres membres du Comité Ministériel du Cameroun, de la République Centrafricaine et du Tchad et, d'autre part, le Président de la Cobac ainsi que le Secrétaire Général et le Secrétaire Général Adjoint de la Cobac.

Je regrette de constater que le compte rendu dressé par vos services n'a pas tenu compte de la situation particulière de la Cbt. A cet effet, je tiens à vous rappeler :

1/- Qu'à cette occasion, je vous ai souligné que je ne me sentais pas concerné par cette décision dans la mesure où la Cbt était déjà sous le régime de l'administration provisoire.

2/ Que l'administrateur provisoire désigné par la Cobac a procédé, conformément aux termes de référence qui lui ont été fixés, à la convocation de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires pour adopter i) les états financiers au 31 décembre 2008 et ii) un plan de restructuration.

3/ Que l'Administrateur Provisoire m'a déjà saisi pour la validation dudit plan.

Par ailleurs, je tiens à relever que la mise sous administration provisoire de la Cbt pour une période de deux mois avec la nomination de Monsieur Adam Madji, ancien Secrétaire Général de la Cobac, s'inscrit dans le cadre de l'accord auquel nous sommes parvenus et qu'en tout état de cause, ce régime aurait dû être levé pour lui permettre de prendre les dispositions nécessaires suivantes :

1/ La mise en place des organes sociaux à travers sa désignation comme Directeur Général de la Banque, avec avis conforme de la Cobac ;

2/La validation par la Cobac dudit plan ;

3/La convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire pour la validation des mesures contenues dans le plan de restructuration adopté par l'Assemblée Générale Ordinaire pour la poursuite de l'activité de la banque.

Je viens d'être ampliatraire d'une lettre de votre mandataire, dont je partage les conclusions au sujet de la nature de sa mission.

Pour ma part, conformément aux termes de références qui lui ont donnés en tant que mandataire - mission qu'il a déjà rempli -, j'estime que Monsieur Adam Madji devra être chargé de la mise en œuvre du plan de restructuration, validé d'accord parties, en tant que Directeur Général de la Cbt.

Le ministre des Finances et du Budget

Gata Ngounou

Désir de transparence

Cet homme d'affaires est certes dans la tourmente aujourd'hui à cause de ses démêlées avec la justice, mais l'histoire retiendra qu'il a manifesté sa volonté à jouer de la transparence dans les affaires Albatros et Camair.

Comment peut-on demeurer Yves Michel Fotso au Cameroun des feymen ?

Écrit par Dossier Coordonné par Simon Patrice Djomo

Jeudi, 11 Novembre 2010 19:37 - Mis à jour Lundi, 22 Novembre 2010 21:52

Dans la longue interview qu'il avait accordée aux chaînes de télévision Canal 2 international, Stv et Equinox, le 24 septembre 2008, Yves Michel Fotso, ex Adg de la Camair, sans doute animé par la volonté de manifester sa sincérité et son innocence face aux accusations qui étaient portées contre lui dans les affaires Albatros et Camair, avait mis quiconque au défi d'aller vérifier dans ses comptes pour voir si ses avoirs ont des origines douteuses et obscures. Il s'était d'ailleurs dit prêt à donner quitus à n'importe quel service de renseignement pour contrôler la traçabilité de son argent. Le caractère solennel de cette déclaration était à tout le moins, la preuve qu'il ne se reprochait de rien.

Fils du milliardaire de Bandjoun, Victor Fotso, Yves Michel, nommé à la tête de cette compagnie le 20 juin 2002 et dessaisi de ses fonctions le 3 novembre 2003, n'avait jamais, en quinze mois d'exercice, touché son salaire d'administrateur directeur général de la Camair, ni habité la maison de fonction louée à deux millions de nos francs. Pourquoi avait-il eu cette attitude de méfiance pour des privilèges qui auraient fait rêver certains ? Pressentait-il un danger pointer à l'horizon ? Peut-être aussi voulait-il se donner le temps de tirer au clair la comptabilité avant de penser à lui. Quoi qu'il en soit, il est aujourd'hui clair que cet homme d'affaires, en décidant de ne pas toucher un franc des caisses de l'Etat a voulu sans doute montrer non seulement son patriotisme, mais aussi sa parfaite maîtrise d'un système dont les privilèges dans une apparente opacité constituent des pièges pour demain.

Article 66

L'attitude de M. Fotso tranche net avec les habitudes qui ont cours sous le Renouveau, à savoir le manque de transparence dans la gestion, le pillage des caisses de l'Etat par toutes sortes de moyens (missions fictives, salaires colossaux, grosses cylindrées, etc.). Or le défi qui a été lancé par Yves Michel Fotso était en quelque sorte la mise en pratique de l'article 66 de la constitution du 18 juin 1996 et de son décret d'application. Cet important article qui aurait pu permettre de mener une véritable lutte contre la corruption et les détournements de deniers publics, mais n'a, malheureusement, jamais été respecté par ceux qui s'acharnent aujourd'hui contre l'ex Adg de la Camair, dispose que : « Le Président de la République, le Premier ministre, les membres du Gouvernement et assimilés, le président et les membres du bureau de l'Assemblée nationale, le président et les membres du bureau du sénat, les députés, les Sénateurs, tout détenteur d'un mandat électif, les secrétaires généraux des ministères et assimilés, les directeurs des administrations centrales, les directeurs généraux des entreprises publiques et parapubliques, les magistrats, les personnels des administrations chargées de l'assiette, du recouvrement et du maniement des recettes publiques, tout gestionnaire de crédits et des biens publics, doivent faire une déclaration de leurs biens et avoirs au début et à la fin de leur mandat ou de leur fonction ».

Depuis l'entrée en vigueur de cette constitution, qui de ces personnalités citée dans cet article a déjà déclaré ses biens ? se reprochent-ils quelque chose dans leur gestion ? Dans cette affaire d'Yves Michel Fotso, les uns et les autres devraient pouvoir montrer patte blanche en déclarant leurs biens comme le prévoit la constitution.

Jean Paul Sipadjo

Combien pèse le groupe Fotso ?

La richesse fait des jaloux. Cet adage est connu de tous. Et aujourd'hui, certains ne s'empêchent plus de dire que le Groupe Fotso en est victime. Pour les défenseurs de

Comment peut-on demeurer Yves Michel Fotso au Cameroun des feymen ?

Écrit par Dossier Coordonné par Simon Patrice Djomo

Jeudi, 11 Novembre 2010 19:37 - Mis à jour Lundi, 22 Novembre 2010 21:52

cette thèse, la théâtralisation qui caractérise le retrait du passeport du milliardaire Yves Michel Fotso est à inscrire dans ce registre. Cette situation n'est pas propice à un climat d'affaires

C'est le groupe Fotso qui est visé à travers la personne d'Yves Michel. Mais l'on ne saurait oublier que ce groupe qui pèse un plus de 100 milliards de FCfa et emploie près de 50 000 personnes à travers le monde est majoritairement implanté en Afrique. Ce qui revient à dire que son éventuelle disparition ferait des mécontents non seulement dans la fratrie Fotso, mais même au-delà.

Quoique nos mémoires soient par nature oublieuses, certaines des réalisations de la famille Fotso ont forcément laissé une empreinte indélébile. D'abord l'Institut Universitaire Fotso Victor. Il s'agit de ce lourd investissement que celui qui est encore le maire de Bandjoun a bien voulu rétrocéder à l'Etat du Cameroun après l'avoir construit de ses propres millions. Aujourd'hui, cette réalisation est rentrée dans le giron de l'Etat et relève aujourd'hui du porte feuille de l'université de Dschang. Des générations y ont fait leurs armes et contribuent aujourd'hui au développement du pays. Toujours à Bandjoun, il est le bâtisseur du joyau architectural qui abrite aujourd'hui l'hôtel de ville et la sous-préfecture de Koung-khi.

La touche du fils

Loin des cameras et flashes, le fils du milliardaire n'en fait pas moins. Pour la réussite du comice agropastoral d'Ebolowa, Yves Michel Fotso a remis la somme de 5 millions de francs Cfa à l'Association des élites du Sud chargé pour la réussite de ce rendez-vous du monde rural. Selon les informations confirmées auprès de M. Jean Jacques Ndoudoumou, le trésorier de ce regroupement des élites du Sud pour la réussite du comice, YMF a contribué autant que tous les ministres de cette Région, à l'instar de Jacques Fame Ndongou ou Biyiti Bi Essam. Lors de la toute dernière réunion des élites du Sud tenue dans la salle de conférences de la Caisse Nationales de Prévoyance Sociale, le Ministre Fame Ndongou, président de ce regroupement tribal a tenu à ce que la liste des contributeurs soit rendue public. Cette décision n'a pas été respectée parce que certains ressortissants du Sud ne voudraient pas que l'opinion publique se rende compte de ce que les fils d'autres régions aient contribué autant qu'eux sinon plus. Autour du donateur, une seule raison est avancée : la réussite de l'événement. « N'oubliez pas que nous faisons dans l'agro-industrie. A force de fréquenter les agriculteurs, nous avons compris qu'ils sont aussi des seigneurs et doivent être traités avec le maximum de considération.

Dans son interview accordée à trois chaînes de télévision nationales en septembre 2008, l'ex Administrateur Directeur Général de la Camair soutenait que la Commercial Bank Cameroon avait déboursé de l'argent pour permettre à la Camair de faire face aux dépenses vitales. En réalité, la Camair, selon ses déclarations devait honorer des engagements tant auprès des salariés que des assureurs. Le tout avec une trésorerie déficitaire. C'est ainsi que les entreprises familiales telles que Fermencam, Pilcam ou Safca auraient aussi été mis à contribution pour sauver une entreprise étatique en plein déclin.

Le groupe Fotso totalise des investissements au Cameroun, en France, au Tchad, à Sao Tomé, en Centrafrique et au Mali. Même si dans un Etat de droit il n'existe pas de traitement de faveur, ceci en vertu du principe juridique selon lequel les hommes sont égaux devant la loi, il convient tout de même de se demander s'il n'a pas un minimum de respect de considération à réserver aux créateurs de richesses et d'emploi, comme à tout citoyen jouissant de tous ces droits. Parmi la batterie de droits que nous accorde la démocratie, il y a le respect de la dignité

Comment peut-on demeurer Yves Michel Fotso au Cameroun des feymen ?

Écrit par Dossier Coordonné par Simon Patrice Djomo

Jeudi, 11 Novembre 2010 19:37 - Mis à jour Lundi, 22 Novembre 2010 21:52

d'autrui. Ce qui veut dire qu'aucun homme ne doit être soumis à un traitement pouvant altérer son honneur et sa dignité. C'est justement cette disposition juridique qui reste bafouée chez nous.

Du coup, l'on se met à spéculer sur les raisons de la réticence des investisseurs nationaux et étrangers à s'intéresser au Cameroun. Or, lorsqu'on déconsidère un homme d'affaires, les autres hommes d'affaires s'inquiètent, se rebiffent et se rétractent, moins d'ailleurs par simple solidarité ou convenance que par crainte d'en être aussi victime un jour. Ne dit-on pas que l'argent et les affaires n'aiment pas le bruit? C'est dire s'il est des actes que l'on pose croyant tourmenter l'autre alors que l'on crache en l'air...

Olivier Ndenkop

Le Groupe Fotso quittera-t-il le Cameroun ?

Avec les ennuis que connaît actuellement le fils du milliardaire Victor Fotso, certains pensent que le groupe pourrait se délocaliser. L'information n'est pas encore confirmée, mais elle fait déjà des gorges chaudes dans les chaumières. Le Cameroun pourrait ainsi devenir un simple comptoir d'écoulement de ses nombreux produits.

Si une telle décision était prise par le groupe Fotso, l'impact sur l'économie camerounaise serait désastreux, et à plusieurs niveaux. D'abord au niveau social, le chômage s'accroîtrait avec comme corollaire la recrudescence du grand banditisme. Sur le plan fiscal, c'est l'administration fiscale et, partant, le trésor public qui se verraient ainsi privé d'une importante source de revenus. Par ailleurs, au niveau politique, l'image du Cameroun risquerait d'être perçue comme celle d'un pays où les hommes d'affaires sont pourchassés.

En attendant, d'être démenti par les faits, signalons qu'au quartier Bassa à Douala, les ateliers Unalor, Pilcam continuent à tourner. De nombreux employés s'y affairant pour que les produits, Allumettes pour Unalor et Batterie pour Pilcam se retrouvent comme d'habitude dans les étals du marché mondial. Mais c'est avec la mort dans l'âme et la hantise du chômage au bout des méninges que ces hommes et femmes opèrent. « Avec tous les problèmes que nous avons, nous ne savons plus à quel saint nous vouer. Depuis la banque qui était le financier des autres activités à été récupérée et confiée aux autres [référence à l'administration provisoire ; NDLR]. Aujourd'hui, on nous dit que les usines pourront être transférées ailleurs. Qu'allons-nous devenir dans ce cas ? ». L'auteur de ces propos travaille pour le Groupe Fotso depuis plus d'une décennie. Il dit n'avoir jamais été aussi inquiet pour son avenir.

En effet, les usines de ce groupe pourraient être transférées dans d'autres pays africains. Laissant au chômage de milliers de familles camerounaises qu'il emploie. Parmi les destinations avancées, figurent en bonne place le Mali, le Tchad, Sao-Tomé... Selon des indiscrétions, deux pays voisins auraient manifesté leur volonté à accorder des facilités d'implantation à ce géant industriel qui contribuerait à résorber le problème de l'emploi. Cela ne serait pas la première fois que des industriels sont contraints à la délocalisation. Il convient en effet de rappeler qu'un autre industriel camerounais l'avait déjà fait. Il s'agit de Fokou, le propriétaire des aciéries et des quincailleries. Ce départ de Fokou pour le Gabon n'est pas resté sans conséquences. De nombreux chefs de familles ont ainsi été obligés de retourner au chômage. Si Fotso lui emboîte le pas, le Cameroun en pâtira davantage. Il y a donc urgence de la réflexion.

Maheu

Qui manipule le Fonds Monétaire International?



Le commun des mortels ne sait pas, que comme l'Unesco, le Pam ou l'Aiea, le Fonds Monétaire international et la Banque Mondiale, font en principe partie des institutions spécialisées du système des Nations Unies. Cette ignorance découle du fait que la division radicale du monde en blocs idéologiques antagonistes, bien symbolisée par l'expression Iron curtain (rideau de fer) que l'on doit au premier ministre britannique Churchill après l'érection du mur de Berlin en 1947, a longtemps entretenu une publicité négative et une vision sectaire autour de ces institutions. Il importe par conséquent de rétablir la vérité historique sur les origines de ce qu'il est convenu d'appeler « *les institutions de Breton Wood* », part allusion au lieu de leur création.

Certes, ceux qui regardent ces institutions avec suspicion et méfiance, n'ont pas entièrement tort, si l'on se réfère à l'agencement et à la gestion des pouvoirs en leur sein d'une part, et à leur niveau d'influence souvent sélective dans la conduite de l'économie et de la finance mondiales d'autre part. Pourtant, l'évolution récente commande des révisions, des remises en cause, des retournements des idées reçues de part et d'autre. Même si le contrôle de l'organisation demeure sous le diktat des nations riches, des atténuations importantes interviennent de façon explicite ou implicite, et concrétisent de nouveaux rapports des forces.

A – Des origines historiques

La vérité c'est qu'au sortir de la guerre de 1939-1945, la scène internationale est dans un piteux état, sans cadre juridique approprié pour la relance de la coopération entre les Etats nations, et sans normes juridiques cardinales de référence. Les puissances victorieuses après avoir négocié arduement à Postdam et surtout Yalta, sont parvenues à un accord pour la mise en place d'un mécanisme de sécurité collective à travers une nouvelle organisation internationale appelée Onu (Organisation des nations Unies). L'Onu est conçue en effet avec en mémoire l'expérience catastrophique de la défunte société des nations (Sdn) créée par le traité de Versailles, et envoyée dans la tombe par les folles ambitions d'Adolphe Hitler. Mais la coopération diplomatique et politique n'est ni la coopération financière ni la coopération commerciale dans un monde irrémédiablement marchant et spéculatif.

Voilà comment une grande conférence internationale sera convoquée à Breton Wood, une petite localité américaine, pour arrêter les bases et les contours juridiques et techniques à la fois des institutions financières et des institutions commerciales. A ce propos, les idées de deux brillants économistes, l'Anglais Watt et l'Américain Keynes, domineront la réflexion. Au bout du compte, les participants se mettront d'accord sur deux institutions majeures : Une institution de régulation et de stabilisation des politiques monétaires qui prendra le nom de Fonds Monétaire international, et une institution d'assistance et d'ajustement financier qui fonctionnera qui sera une banque de prêts aux Etats appelée Banque Mondiale.

Quand au domaine commercial, une autre conférence réunie à la Havane s'en chargera. L'Organisation Internationale du Commerce y sera conçue en 1948, mais malheureusement elle ne verra jamais le jour, faute par le Sénat des Etats Unis d'approuver le traité. C'est seulement la partie IV de ce traité concernant les tarifs douaniers et le commerce, qui sera mise en œuvre, d'où le Gatt (General Agreement on tariffication and trade) qui a servi à gérer les

Comment peut-on demeurer Yves Michel Fotso au Cameroun des feymen ?

Écrit par Dossier Coordonné par Simon Patrice Djomo

Jeudi, 11 Novembre 2010 19:37 - Mis à jour Lundi, 22 Novembre 2010 21:52

échanges mondiaux pendant plus d'un demi-siècle jusqu'à la création effective de l'Organisation Mondiale du Commerce (Omc) suite aux négociations de l'Uruguay Round menées en son sein.

Comment sont donc conçus le FMI et la Banque Mondiale et d'où vient le problème de leur impopularité première de même que les accusations de sectarisme et de manipulation ? D'abord, contrairement aux idées trop simplistes, les deux tiers de la planète baignent encore dans l'obscurité de l'oppression, du colonialisme, de la misère et de l'arriération dans tous les sens du terme, au moment de la constitution de ces prestigieuses et redoutables institutions. On parle argent et transactions financières et ceux qui en sont capables sont d'abord les nations capitalistes riches et industrialisées. Par ailleurs, à cause des antagonismes idéologiques évoquées tantôt, les pays dits socialistes emmenées par Moscou et Pékin ne cautionnent pas une entreprise à leur yeux quasi criminelle. C'est tout simplement conséquent et c'est la rançon de la confrontation des modèles et des philosophies de développement.

B – Evolutions et mutations

Les institutions de Breton Wood vont être structurées sur une conception de gestion organique et technique qui privilégie la pondération des pouvoirs. Qui paye plus commande plus et parle plus fort. Normal donc que les Etats Unis se taillent la part du lion. Ce n'est pas tout, Il faut veiller aussi à asseoir le contrôle administratif de l'argent. Les puissances capitalistes vont alors se répartir les rôles : Le FMI, qui en réalité ne fera que superviser les politiques monétaires, pourra être géré par un européen, tandis que la Banque Mondiale, coffre fort de la planète, ne saurait être gérée par quelqu'un d'autre qu'un Américain.

Dès l'irruption massive des nouveaux Etats sur la scène internationale à partir de 1960, fruit de la décolonisation formelle, les rapports des forces et les alliances sont bousculées. La question d'un nouveau arrangement des concepts et des positions prends lentement mais sûrement corps. Lorsque se produit la révolution pétrolière en 1973 et que les monarchies du Golfe se retrouvent inondées de pétrodollars, les choses changent de nature et les relations financières internationales s'en trouvent complètement bouleversées. Le principe capitaliste selon lequel le pouvoir appartient à celui qui paye, doit s'appliquer. La première évolution arrive par la création des DTS, droits de tirages spéciaux qui représentent en réalité un panier de monnaies servant de référence pour les cotations. Les différentes crises du dollar et les contestations face aux caprices des Etats Unis (celle du Général De Gaulle en 1971 notamment), trouvent ici une relative réponse. Il n'empêche que l'on crée alors le fameux comité des vingt, un groupe chargé de réfléchir sur des réformes profondes de l'institution.

C – La manipulation qui vient des pays pauvres

Ce n'est pas le Fmi qui s'est donnée elle-même des prérogatives exorbitantes et ce ne sont pas toujours les nations riches qui ont décidé des plans taxés d'inhumains de restructuration. La prépondérance de la mauvaise gouvernance et les errements de gestion budgétaire des pays, a vite crée les conditions d'un nouveau impérialisme basé sur l'urgence du sauvetage financier des banqueroutes publiques. Plus grave, prenant appui sur les injonctions supposées ou réels des institutions de Breton Wood, quelques pays en quête de justificatifs pour expliquer leur faillite, ont vite fait d'incriminer le FMI et la Banque Mondiale.

Ce qui est plus choquant, c'est lorsque pour des raisons internes obscures, des institutions nationales et sous régionales, se sont mises à utiliser le Fmi pour régler des comptes très loin des préoccupations économiques et financières. Cette évolution est devenue plus prononcée à

Comment peut-on demeurer Yves Michel Fotso au Cameroun des feymen ?

Écrit par Dossier Coordonné par Simon Patrice Djomo

Jeudi, 11 Novembre 2010 19:37 - Mis à jour Lundi, 22 Novembre 2010 21:52

partir du moment où la philosophie de croissance et du développement du FMI, a donné la priorité à l'expansion du secteur privé. De leur tour massif de K street à Washington, les seigneurs du Fonds et de la Banque Mondiale distillent dorénavant des instructions sur des situations qu'ils ne maîtrisent pas toujours bien.

En réalité, il suffit que des données inconsistantes soient livrées à Washington comme on livre le poison au diable pour que des recommandations en forme de parole d'évangile, soient imposées dans les contextes nationaux. A ce propos le cas du Groupe Commercial Bank au Cameroun constitue le dernier exemple en date qui mérite que l'on médite profondément sur les manipulations de toute nature versées au compte du FMI. Des données contestables ont été acheminées aux experts du Fonds pour aggraver un état des lieux qui ne méritait par la qualification de faillite et d'impasse annoncée. Bien évidemment, qui n'entend qu'un seul son de cloche ne peut avoir qu'une position sectaire et une pensée unique. Il a fallu des trésors d'énergie pour essayer de rétablir la vérité. Lorsqu'un organe sous régional sensé contribuer à l'expansion et la réussite des entreprises financières privées prend la place d'un dénonciateur et d'un colporteur de fausses nouvelles, le préjudice tant en aval qu'en amont peut ruiner plusieurs économies. C'est exactement ce que la CBC traverse dans un silence politique et diplomatique le plus total.

Les pays généralement considérés comme étant en situation de faiblesse ou de pauvreté, retrouvent à travers une situation comme celle là, les mêmes privilèges de manipulation que les nations riches et puissantes. Cette situation devrait ouvrir un autre champ de réflexion sur les conditionnalités d'une crédibilisation efficiente des institutions régionales et sous régionales dans la valorisation des potentialités privées. Que faire notamment lorsque des paramètres personnels et politiques apparaissent dans l'expression de l'expertise des institutions de contrôle et de supervision ? Les expériences malheureuses qui s'accumulent dans la sous région d'Afrique Centrale à cause des décisions contestées et regrettables de la Cobac, devraient sonner l'alerte et réveiller les consciences sur l'exigence de réformes structurelles radicales. Il est de toute façon clair que la Cobac ne pourra pas réussir à forger pour le Groupe Commercial Bank, un destin similaire à celui imposé à Amity bank. Il est des proies que même le plus affamé et le plus redoutable des prédateurs ne peut pas disposer sans courir le risque d'être lui-même annihilé. Le recours au FMI comme à un monstre froid qui tue sans pitié, est une dernière manœuvre qui éclaire d'une lumière effrayante, la capacité de manipulation qu'ont acquise les intelligences négatives qui prolifèrent dorénavant dans la périphérie du monde. Au-delà de toutes les attentes et de tous les calculs, les institutions de Breton Wood qui gardent les souvenirs des émeutes cruelles dénonçant leur intrusion directe et indirecte dans les économies à travers le monde, ne prendraient certainement pas aussi facilement le risque de suivre des planifications politiciennes qui mettent en danger des patrimoines privées constitués au prix d'efforts indicibles, et agacent l'ordre public. Si hier les manipulations jouaient des antagonismes idéologiques et de la relative obscurité du monde, le contexte actuel d'explosion des technologies de l'information et de la valorisation des droits et des libertés de toute nature, ouvre la voie à des procès retentissants, contre tout le monde, de la Cobac au FMI et jusqu'aux plus puissantes des nations riches./.

Shanda Tonme

03 Novembre 2010

Lettre au Premier ministre

Comment peut-on demeurer Yves Michel Fotso au Cameroun des feymen ?

Écrit par Dossier Coordonné par Simon Patrice Djomo

Jeudi, 11 Novembre 2010 19:37 - Mis à jour Lundi, 22 Novembre 2010 21:52

Yaoundé, le 06 Novembre 2010

Objet : *Demande d'audience en urgence, au sujet des humiliations a répétition imposées à Monsieur Yves Michel Fotso, Président de conseil d'Administration de plusieurs entreprises, homme d'affaires et banquier*

Excellence monsieur le Premier Ministre,

En me joignant à vous pour dire Bon Annversaire au Président de la République, Son Excellence Monsieur Paul Biya, j'ai le cœur à la fois léger et douloureux, d'un citoyen profondément perturbé.

J'ai certes, et vous ne l'ignorez pas, Excellence, l'habitude de prendre ma plume pour des causes qui engagent notre paix sociale, notre cohésion nationale. Je la prends cette fois, non pas pour accuser qui que ce soit ou demander réparation pour quelques abus, mais pour interpeller votre plus sensible qualité de dirigeant, de père de famille, d'être humain.

Je veux vous prier, Excellence, Monsieur le Premier Ministre, de m'accorder une audience en urgence, tant je considère qu'il y a ici, péril en la demeure. Je souhaiterais en effet, être écouté, être rassuré, être mieux confirmé dans mes convictions de camerounais, en obtenant un éclairage impartial et haut, sur le sujet visé en objet.

Les souffrances de monsieur Yves Michel Fotso, sont devenues celles de nombre de personnes éprises de justice, d'équité et de liberté. Qu'un citoyen de cette importance pour les recettes budgétaires, pour l'emploi, pour notre nationalisme économique soit si malmené depuis trois ans, ne grandi point notre crédit international auprès des investisseurs, et n'encourage pas quelques autres nationaux à risquer leurs biens et leurs génies sur notre sol.

Merci Excellence, de me recevoir au moment qu'il vous plaira d'écouter un frère et un citoyen préoccupé, peut-être même terriblement bouleversé par les récentes humiliations imposées à Monsieur Yves Michel Fotso.

Il nous semble qu'au fond, la question de la restructuration et du contrôle du Groupe bancaire CBC dont il est le promoteur, est le véritable enjeu d'une volonté de criminalisation d'un citoyen pas très ordinaire. C'est maintenant l'opinion répandue, et c'est peut-être conforme à une partie de la vérité, car comment expliquer que c'est le moment où la sortie de crise se profile à l'horizon, et que des partenaires affluent de partout, sous l'impulsion ferme du Gouvernement en application de la volonté connue du chef de l'Etat, que des mains dont il faudrait déterminer l'identité, choisissent de soumettre ce capitaine d'industrie à de nouvelles épreuves d'humiliation et d'embastillement ?

Ainsi, en lieu et place d'une décision définitive sur les plans de restructuration soumis par monsieur Yves Michel Fotso, lesquels dorment dans les tiroirs du Ministère des finances, c'est une descente de police à son domicile qui tient l'actualité, pour un retrait de passeport sur simple injonction verbale.

Excellence monsieur le Premier Ministre

Je suis conscient de votre lourde tâche, de vos responsabilités multiples, mais je vous serai infiniment reconnaissant, si vous consentez à m'accorder cette audience. Vous ne recevrez pas seulement un citoyen, vous recevrez un intellectuel engagé du bon côté pour son pays, un fils du grassfield représentatif de l'élite de cette région et porteur d'un message fort, un observateur avisé du monde, un écrivain parmi les plus universalisant de ce début de millénaire, un frère et un obligé de la république.

Ce qu'il est convenu d'appeler dorénavant l'Affaire Yves Michel Fotso, transcende, le destin de la CBC, car nous ne comprenons plus sur quelle référence s'appuyer dans la recherche de

Comment peut-on demeurer Yves Michel Fotso au Cameroun des feymen ?

Écrit par Dossier Coordonné par Simon Patrice Djomo

Jeudi, 11 Novembre 2010 19:37 - Mis à jour Lundi, 22 Novembre 2010 21:52

modèle sociale, sir le père et patriarche Fotso Victor en personne, se fait des soucis pour ses affaires et pour sa famille au Cameroun.

Dans l'attente empressée de votre invitation, permettez-moi, Excellence Monsieur le Premier Ministre, de saisir la présente occasion, si chargée d'émotions, pour vous redire, ma plus haute considération./.

Dr. J.C. Shanda Tonme